

ON S'ABONNE : Cahors, bureau du Journal, chez A. LAYTOU, imprimeur, ou en lui adressant franco un mandat sur a poste.

PRIX DE L'ABONNEMENT : LOT, AVEYRON, CANAL, CORREZE, DORDOGNE, LOT-ET-GARONNE, TARN-ET-GARONNE : Un an, 16 fr. Six mois, 9 fr. Trois mois, 5 fr.

AUTRES DÉPARTEMENTS : Un an, 20 fr. ; Six mois, 14 fr. L'abonnement part du 1^{er} ou du 16

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL

PARAISANT LES MERCREDI ET SAMEDI

Le JOURNAL DU LOT est désigné pour la publication des Annonces Administratives du Département.

PRIX DES INSERTIONS ANNONCES, 25 centimes la ligne RÉCLAMES, 50 centimes la ligne

Les Annonces et Avis sont reçus à Cahors, au bureau du Journal, rue de la Mairie, 6, et se paient d'avance.

Les Lettres ou paquets non affranchis sont rigoureusement refusés.

Cahors, imp. de A. LAYTOU rue de la Mairie, 6.

CALENDRIER DU LOT.

Table with columns: DATE, JOURS, FÊTE, FOIRES, LUNAISONS. Includes dates for 6th, 7th, and 8th of August.

L'abonné pour un an au Journal du Lot a droit à une insertion de 30 lignes d'annonces ou 15 de réclames.

M. HAVAS, rue Jean-Jacques-Rousseau, 3, et MM. LAFITTE-BULLIER et Co. place de la Bourse, 8, sont seuls chargés, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal du Lot.

L'ABONNEMENT SE PAIE D'AVANCE

SERVICE DES POSTES.

Table with columns: DERN. LEVÉE DE BOÎTE, DÉSIGNATION DES COURS, DISTRIBUTION. Lists delivery times for various regions like Gramat, Paris, Montauban, etc.

L'acceptation du 1^{er} numéro qui suit un abonnement fini est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner.

Cahors, 1^{er} Août 1863.

ÉLECTIONS MUNICIPALES DE CAHORS.

Un Arrêté préfectoral du 1^{er} Août convoque les Électeurs de la commune de Cahors, pour les 8 et 9 de ce mois, à l'effet de procéder à l'élection de 27 membres du Conseil municipal.

L'élection aura lieu par section élisant chacune ses Conseillers municipaux dans la proportion du nombre de ses Electeurs.

La commune sera divisée en 7 sections.

L'arrêté qui sera affiché demain, indiquera le nombre des conseillers à élire par section, ainsi que les lieux de réunion de chaque assemblée électorale.

A. LAYTOU.

En prenant possession des fonctions municipales dans la ville de Cahors, M. le comte Joachim Murat s'est empressé d'adresser, à ses nouveaux administrés, une proclamation que nous nous faisons un devoir de reproduire.

Dans ce document où les sentiments, qui l'ont porté à accepter, transitoirement, le fardeau de nos affaires, se manifestent avec une netteté que personne ne saurait contester, l'honorable député fait, en faveur de l'union, un chaleureux appel qui sera entendu, nous en avons la confiance. — Que nos concitoyens le lisent avec attention, avant d'aller remplir le devoir électoral auquel nous sommes conviés; que chacun se demande, au fond de sa conscience, s'il doit ou non s'inspirer, dans l'intérêt de la Cité, de cet exemple de désintéressement, et nous sommes certains que la pacification et la prospérité communes sortiront du scrutin qui va prochainement s'ouvrir.

Quant à nous, fidèles au mandat qui nous revient d'éclairer l'opinion publique, nous le remplissons avec d'autant plus de facilité, que nous assistons, en ce moment, à un spectacle qu'il ne nous avait pas encore été donné de voir, celui de la politique faite à ciel ouvert, sans arrière-pensée d'aucune sorte, avec une franchise sans limites.

Sans doute, et c'est fâcheux, parmi les électeurs, les mieux intentionnés, il en est beaucoup

qui, n'approchant pas, évidemment, des régions officielles, ne peuvent se douter des dispositions qui y règnent, et des conséquences heureuses qu'elles sont susceptibles de produire pour les élections prochaines et l'avenir de la Cité.

C'est à ces électeurs surtout que nous croyons devoir dire toute notre pensée, la vérité tout entière, persuadé qu'en les désabusant, nous ne pouvons manquer de les ramener à une appréciation plus vraie de la situation, à émettre, par conséquent, un vote plus réellement libre et mieux éclairé.

Ainsi, nous avons entendu dire, comme une chose toute naturelle, que la Préfecture aurait sa liste de candidats à elle, et que les personnes, qui n'en seraient pas satisfaites, présenteraient une liste contraire. A les entendre, les choses ne pouvant se passer autrement, la liste préfectorale serait déjà prête, imprimée même, et nous la verrions au premier jour se produire.

Pour ceux qui pourraient répéter ces propos, avec bonne foi et par ignorance, nous nous plairions à dire ici qu'il n'entre pas dans les attributions des Préfets de présenter des listes de candidats municipaux et que leur intervention dans les élections communales se borne, à moins que l'ordre public n'y soit intéressé, à exercer, par voie de conseils, une influence salutaire.

Que M. le Préfet du Lot, dans ses rapports avec les personnes notables de la ville, soit intervenu sous cette forme, nous ne le saurions pas, que nous dirions que cela est, parce que nous savons ce Magistrat incapable d'oublier un pareil devoir. Mais qu'on lui prête la pensée de présenter une liste de candidats, contrairement aux règles les plus élémentaires des fonctions qu'il exerce, c'est pour le moins une preuve d'ignorance.

Au surplus, dans la circonstance solennelle où se trouve le pays, pourquoi ne dirions-nous pas, puisque nous le savons, que M. le Préfet, d'accord en cela avec M. le comte Joachim Murat, a saisi, recherché même toutes les occasions, qui s'offraient à lui, d'exprimer nettement sa pensée sur les moyens pratiques de réaliser cette pacification des esprits et des cœurs qui est le but de toute administration sage et prévoyante? Pourquoi ne dirions-nous pas que nous connaissons les conseils qu'il a donnés, que nous savons la part que, dans son impartialité, il a conseillé de faire aux souvenirs mal éteints peut-être de sus-

ceptibilités réciproques? Pourquoi n'ajouterions-nous pas que la plupart des hommes qui ont pu recueillir de sa bouche l'expression, sympathique et chaleureuse, de ses sentiments, ont été gagnés à cette grande et noble cause de l'union, qu'ils se sont retirés pénétrés de la nécessité de la servir, et à la fois attristés à la pensée que certains esprits pourraient demeurer encore mal ouverts à cette idée que les intérêts les plus chers de la Cité étaient indissolublement liés à son triomphe?

Les luttes locales, quand elles éclatent, malheureusement, au sein des agglomérations communales et qu'elles ne sont pas arrêtées en temps utile, offre ce caractère particulier de dégénération, promptement, en antagonismes en apparence implacables. Quelques mesquines que soient les causes qui les ont fait naître, en raison même du contact journalier des adversaires, et sous l'influence des passions personnelles qui se groupent autour d'eux, les personnalités les plus honorables, quand une fois elles ont eu la mauvaise chance de s'y laisser engager, se voient fermer toute retraite, et l'on peut assister alors à ce triste spectacle d'hommes bien intentionnés, dévoués à leur pays, à qui, pour réunir les sympathies générales, il ne manquerait que de pouvoir se dégager des entraves que leur opposent des défiances aveugles, condamnés à continuer, n'eussent-ils plus d'adversaires en face d'eux, une lutte que leur cœur réprouve, que leur patriotisme déteste, que leur raison désavoue.

Dans notre ville, il y a peu de temps encore si calme, où nous avons vus si longtemps et si sympathiquement réunis, au sein de notre représentation locale, des hommes entre lesquels on supposerait, gratuitement, aujourd'hui, qu'il doit exister des barrières infranchissables, nous ne verrons rien de pareil, nous voulons l'espérer jusqu'à la dernière heure.

Mais supposons toutefois que, par impossible, l'exemple de désintéressement donné par M. le comte Joachim Murat et les conseils de l'autorité laissent quelques esprits réfractaires aux idées d'apaisement qui sont celles de la population, qu'on veuille envisager avec nous ce qui se produirait. L'œil fixé vers le passé, des hommes, que tout convierait au contraire à tourner leurs regards vers l'avenir, se verraient contraints à former et à présenter, spontanément, une liste, non pas de conciliation comme la population le

désire, mais d'exclusion, comme des passions aveugles pourraient la réclamer. Évidemment cette liste serait dans leurs mains une arme offensive. Contre qui serait-elle dirigée, nous le demandons?

Serait-ce contre le gouvernement? Nul n'oserait le déclarer.

Serait-ce contre l'administration préfectorale, qui a tant fait pour amener la ville à une situation pacifique, qui est étrangère à nos désunions et fait passer l'intérêt général bien avant les questions de personnes? On ne le déclarerait pas davantage.

Serait-ce contre M. le C^{te} Joachim Murat dont les dispositions sympathiques pour tous ne sont un mystère pour personne, dont le dévouement, le désintéressement éclatent au point qu'on ne saurait les contester sans rougir? Nul, certes, n'oserait l'avouer.

Mais alors, si cette arme n'était dirigée ni contre le gouvernement, ni contre l'administration, ni contre le maire, elle serait donc dirigée contre.... des fantômes? Car, il faut bien le dire, les circonstances sont telles que tout antagonisme, autre que celui qui résulte du désir de pacifier la ville, a disparu devant qui que ce soit et qu'ils en seraient réduits à frapper dans le vide, semblables à ces paladins d'une autre époque, s'acharnant à la délivrance d'une Dulcinée chimérique.

Non, rien de pareil ne se verra au milieu de nous et c'est parce que nous en sommes convaincus que nous hasardons des suppositions avec cette franchise et cette liberté de langage. De même que la préfecture ne présentera pas de liste, parce que ce soin ne lui incombe pas; que M. le C. Joachim Murat n'en présentera pas, parce que, dans la position qu'il a prise, il a, comme M. le Préfet, trop de respect pour les sentiments réels d'une cité à laquelle il veut rendre la tranquillité en échange de son dévouement, personne, parmi nous, ne voudra prendre, devant ses concitoyens, devant le département tout entier qui nous observe, la responsabilité redoutable d'une agression d'autant plus

deux signes cabalistiques.

« Sa condition, dit Vincent, sera remplie. Par le Ciel! Armfelt m'appartient donc.

— Montre-moi l'autre lettre. »

On la déchâcha; elle était de Maurice.

« Mon Dieu! s'écria Vincent, dès qu'il y eut jeté un coup d'œil.

Qu'y a-t-il? Parle!

— Il nous fait ses adieux et me remercie de l'amitié que je lui ai témoignée.

— Que dis-tu!

— Il a pris un passe-port pour l'étranger, et il est parti, quittant sa patrie pour toujours.

— Il faut que nous le suivions.

— Tu as raison; partons tout de suite.

— Je suis prête.

— Cazal!

Le vieux serviteur parut.

Dans une heure nous quittons la Suède. Tienst-toi prêt.

— Je le serai.

Cazal se retira.

« Laisse-moi lire la lettre, » reprit Wanja.

Et, après l'avoir lue, elle ajouta :

« Tu me le rendras, Vincent; n'est-ce pas, tu me le rendras? »

— Par le Ciel, je le promets!

— Et tu me vengeras?

— Je le jure!

— Et tu es à moi... ?

— Par l'enfer, je t'appartiens!

CHAPITRE X.

BELLA NAPOLI.

Une petite flotille, dont les voiles semblaient sommeiller, était à l'ancre devant la belle et pittoresque île de Capri, couronnée de bouquets d'oliviers et

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT du 1^{er} août 1863.

VINCENT

Roman historique.

IMITATION LIBRE DU SUÉDOIS

DE

RIDDERSTAD.

—

—

CHAPITRE IX.

LA CATASTROPHE.

(Suite.)

— Et vous lui fîtes le serment sacré que, n'importe dans quelles circonstances, vous vous rendriez immédiatement, sur la présentation de cet anneau, à l'endroit qu'on vous indiquerait.

— Je n'ai pas oublié ce serment.

— Nous nous retrouverons donc à Aix-la-Chapelle, monsieur le baron. Vous y verrez aussi votre fils.

L'image enchantée créée par l'imagination d'Armfelt s'était évanouie à l'aspect de Wanja. Maintenant elle lui faisait peur.

« Vous ne reconnaissez donc plus ces traits, baron? poursuivit Vincent en s'approchant de la princesse.

— Vous me trompez : ce n'est pas elle. »

La reproduction est interdite.

Ces mots frappèrent Wanja comme un arrêt de mort; mais elle ne tomba point anéantie... Son regard devint plus incisif, son attitude plus fière.

« Entends-tu, Wanja? lui dit Vincent : il ne t'aime plus! »

Vincent se faisait un jeu cruel de deux faibles cœurs : de longues années de souffrance l'avaient endurci.

« Par le Dieu éternel, je savez bien que vous me trompez! s'écria tout à coup Armfelt. Voyez! »

Vincent ne comprenait point; mais il remarqua que les regards d'Armfelt se fixaient sur le fond de la pièce.

« Voici ma Wanja qui vient. »

En ce moment apparaissait une femme dans la fleur de la jeunesse, ou plutôt son image réflétee par une glace.

C'était celle de mademoiselle Rudenskold, qui avait suivi Armfelt et Weissenbourg dans la chambre de la princesse. La joie qu'elle ressentait de l'illusion d'Armfelt qui, dans son exaltation, croyait voir Wanja, jeune et belle, telle qu'il la rêvait encore, la rendait plus gracieuse que jamais, à l'heureuse pensée d'avoir triomphé d'une rivale dangereuse.

Elle s'approche de moi, poursuivait Armfelt.

— Elle est auprès de vous, murmura mademoiselle Rudenskold, en lui posant la main sur l'épaule. Venez... quittons ces lieux...

— Vous avez raison, éloignons-nous. Ici un froid mortel s'empare de mon cœur.

Weissenbourg n'avait nulle envie de les retenir. L'impression produite sur Wanja ne lui avait point échappé. Au regard glacial qu'elle attachait sur l'objet de son ancien amour, il jugeait que toute hésitation cesserait, et qu'elle verrait dans Armfelt son unique ennemi, comme dans Vincent son unique ami.

Armfelt ne s'était pas encore retiré.

à blâmer qu'elle serait sans objet, et que chacun sait, au milieu de nous, qu'il suffirait d'un mot, d'un seul, pour qu'une liste de conciliation, où tous les intérêts sagement pondérés se trouveraient réunis, fût possible, pour que le passé fût éteint, pour que l'avenir, un avenir prospère et pacifique, fût assuré. Affranchie de toute pression, a ville de Cahors, rendue à elle-même, saura bien faire prévaloir les sentiments qui l'animent et dont nous ne doutons pas pour notre part.

Que dans chaque section électorale les hommes, dévoués à l'apaisement de la Cité, lèvent donc, sans hésiter, le drapeau de la conciliation, qu'ils s'affirment hardiment; cette noble cause vaut bien la peine qu'on la proclame. La population saura bien les reconnaître et, d'où qu'ils sortent, ils seront pour elle les bien venus.

Le Secrétaire de la rédaction, Louis LAYTOU.

MAIRIE DE CAHORS

M. le Maire de Cahors, vient de publier la Proclamation suivante :

Électeurs,

Lorsqu'à la demande d'un Gouvernement auquel je suis dévoué sans réserve, je me décidai à prendre l'écharpe municipale de la ville de Cahors, de bienveillants esprits pensèrent que j'avais quelque mérite à ne pas décliner l'honneur qui m'était fait : permettez-moi de vous dire comment mon acceptation m'était apparue comme un devoir.

Un dissentiment regrettable avait, il y a quelques années, surgi entre une fraction importante de cette ville et l'autorité préfectorale. Chaque cause avait trouvé ses défenseurs, et tandis que les uns, croyant leur dignité en péril, rompaient avec l'administration d'alors, les autres, faisant de leur concours une véritable question de principe, ne s'étaient pas séparés d'elle. Cependant le Gouvernement ne pouvait le méconnaître; la politique était étrangère à ces difficultés toutes locales. On ne rencontrait pas parmi les dissidents (les élections législatives l'ont bien prouvé), d'adversaires du Pouvoir : il était au contraire un terrain sur lequel se confondaient leurs tendances et où on pouvait les convier à se réunir. Ce fut alors qu'appréciant l'intérêt de premier ordre qu'il y avait pour la ville à un apaisement, le Gouvernement, qui ne voulait voir d'ennemis nulle part, crut que sa médiation pouvait être honorablement acceptée par tous. Il savait que je n'avais été mêlé à aucun des conflits passés; que mon cœur était plein de gratitude pour le récent accueil que vous avez fait à ma candidature au Corps Législatif; qu'enfin je n'appartenais à personne, si ce n'est à l'Empereur et à ceux qui m'ont élu. Il estima que député de la ville et de l'arrondissement de Cahors, je pouvais être un trait d'union pour arriver à la conciliation : il me demanda de la tenter.

Le but était difficile, je ne l'ignorais pas; mais il était si élevé, si libéral, que vous me pardonnerez à coup sûr d'avoir essayé de l'atteindre.

d'orangers, située à dix-huit mille environ de Naples. C'était une division de la flotte anglaise qui surveillait les côtes de France sur une grande étendue. Elle prit lentement le large et disparut peu à peu de l'horizon; mais l'œil avait rencontré un nouvel objet, de moindre importance cependant, sur lequel il pouvait s'arrêter. Une petite chaloupe côtoyait Capri. Depuis longtemps déjà, elle paraissait comme un point noir sur la surface de l'eau, une combe comme une glace, et elle prenait une direction opposée à celle de la flotille.

Un jeune homme était assis à la poupe, négligemment enveloppé dans un manteau qui cachait un uniforme rouge à parements noirs et à broderies d'or. Il était coiffé d'un tricorne peu élevé, garni d'une cocarde.

Cet uniforme et le pavillon britannique qui se balançait au-dessus de sa tête ne permettaient pas de douter qu'il ne fût détaché de la petite escadre.

En passant devant Capri, il examina à l'aide d'une longue-vue, cette île entourée de rochers gigantesques et perpendiculaires, et qui n'est accessible que sur un seul point.

Mais arrivé dans le golfe de Naples, il se leva et promena un regard enchanté sur les hauteurs couronnées de palais qui dominent cette belle ville.

Magnifique spectacle ! D'un côté Portici, Herculanium et Pompéi, de l'autre, Pausilippe, Chiaja et Sazanare.

Notre voyageur jouissait avec volupté de l'aspect des beautés de la nature, et cependant un profond soupir s'échappa de sa poitrine.

Des sons harmonieux vinrent alors frapper son oreille, sons légers et purs, variant sans cesse, tantôt d'une douceur ravissante, tantôt d'une saisissante énergie.

Il crut que l'on célébrait une fête, une joyeuse fête nationale, une fête pour la ville entière; mais

dre. Je ne viens pas procéder par voie d'exclusion, mais appeler au contraire au Conseil de la Commune toutes les forces vives de cette Cité, toutes les individualités dont l'élection doit lui être profitable. Je viens, non dans l'intérêt exclusif du Gouvernement, encore moins dans le mien, mais dans le vôtre, vous adjurer de n'inspirer vos choix que du sentiment du bien public et de mettre un terme à des divisions nées d'hier, qui risqueraient de se perpétuer au détriment de tous.

Il n'y a qu'un nom sur lequel je vous prie de ne point égarer vos suffrages, c'est le mien. Ma mission, vous l'avez compris, ne peut être que temporaire : si vous me fesiez l'honneur de m'élire, ma retraite laisserait au Conseil municipal une place qui ne serait pas occupée.

Libre de tout engagement, personnellement désintéressé dans le débat, sans arrière-pensée d'aucune sorte, j'ai voulu en me dévouant à la pacification si utile à la ville, vous prouver que je n'étais pas ingrat. Si je puis vous rendre quelque service je serai amplement payé de mes efforts. Je suis du moins certain de ne pas démentir de votre estime et d'emporter comme récompense l'approbation de tous les gens de bien.

Le Maire de Cahors, C. JOACHIM MURAT.

Cahors, le 1er août 1863.

BULLETIN

Le consistoire qui devait être tenu à Rome dans les premiers jours d'août est, dit-on, ajourné au mois de septembre.

A Yarsovie, les visites domiciliaires, les arrestations et les déportations dans l'intérieur de la Russie se font en masse. Jamais les autorités russes n'ont agi plus sévèrement, et ce qui prouve qu'elles sont peu rassurées pour la tranquillité de la ville, c'est qu'elles viennent de faire saisir le plomb chez les marchands de métaux et le soufre et le salpêtre dans toutes les fabriques de produits chimiques.

Défense a été faite par le grand-duc à l'administrateur du diocèse de Varsovie, Mgr Rzewuski, de correspondre avec l'archevêque Felinski, interné à Jaroslaw, autrement que par l'intermédiaire des autorités russes.

Mourawieff est en grand honneur dans les cercles officiels russes.

Dernièrement, à un diner de gala donné au château, le grand-duc Constantin a porté un toast « en l'honneur de Mourawieff à Wilna, » et a fait savoir par le télégraphe au général qu'il n'avait pas été oublié, malgré son absence. Un toast semblable a été porté à Radom, par les généraux et les officiers.

On le voit, Mourawieff réunit en lui tous les signes caractéristiques de ce gouvernement, et, semblable à Ivan le Terrible, il est devenu un type moscovite.

L'Opinion nationale dit que les plus grands personnages de l'empire, la famille impériale elle-même se reconnaissent et se déclarent hautement solidaires du tigre qui a établi son repaire à Wilna. Quel tout ce sang, que tous ces crimes, que toutes ces horreurs et ces infamies retombent donc sur leurs têtes.

Le grand-duc, en portant son toast, s'est mis au ban des peuples civilisés. En criant hurra

il n'en était rien. La vie à Naples n'est qu'une succession de plaisirs, et chaque jour est un dimanche.

Longtemps il promena ses regards sur les innombrables barques d'où partait la musique.

Bientôt s'avança un petit yacht, plus grand que les autres embarcations. Ses hautes voiles festonnées avaient la tendre couleur d'une rose à peine épanouie, cette couleur charmante qui se rapproche de la pourpre. Une tente de la même nuance, avec des draperies relevées en festons et garnie de franges d'or, était dressée sur la poupe. La proue était ornée d'un triton d'or tenant un instrument de musique en coquillages d'une main, et de l'autre un bâton qu'il étendait sur les vagues comme pour les commander. Ce yacht, peint en blanc, avec des ornements d'or, brillait au soleil, comme un petit astre, sur les vagues, où il se balançait en filant avec la rapidité de l'éclair.

Une nombreuse et élégante société se tenait sous la fraîcheur de la tente. Notre Anglais se crut un instant transporté au milieu d'un monde enchante tant la réalité avait de charme et de poésie.

Mais quelle surprise se peignit tout à coup sur son visage ! Il relève vivement la tête, fronce le sourcil et braque sa longue-vue, sur l'objet qui avait attiré son attention. Le pavillon suédois bleu et jaune flotte au haut d'un mâât surmonté d'une couronne royale dorée. Son œil semble ne pouvoir s'en détacher.

Enfin il baisse sa longue-vue, il ôte son chapeau et salue le pavillon. Mais tout à coup le yacht tourne pour mieux prendre le vent. En ce moment — moment des plus fugitifs — il aperçoit entre les draperies de la tente un ravissant visage de femme. Ce ne sont pas des yeux ardents de Napolitaine que les siens rencontrent, ce sont de limpides yeux bleus. Dans ce regard ne brille pas le ciel brûlant du Midi, mais les rayons du soleil du Nord, adoucis par la neige éternelle de montagnes gigantesques.

pour Mourawieff, ne faisait-il pas comprendre à tous ses généraux, à tous ses seides, qu'il est de leur devoir d'imiter le grand homme, le grand citoyen qui fait fouetter les femmes, qui attache les héros au gibet comme de vils scélérats, qui lance les bandits sur les propriétés privées, qui met les têtes à prix et promet aux assassins les déportations de leurs victimes ?

La loi Grammont des peuples ne tardera pas, espérons-le, à être décrétée, et c'est l'Europe qui l'appliquera à coup de canons.

Les négociations touchent d'ailleurs à leur terme. La Note identique des trois puissances coupera court, assure-t-on, à tout nouvel échange de dépêches et de discussions diplomatiques.

Les journaux autrichiens prétendent même savoir que la Russie n'attend que les Notes de la France et de l'Angleterre pour rappeler ses ambassadeurs de Paris et de Londres, comme elle a rappelé de Vienne M. de Balabine.

Ajoutons, d'après l'Invalide russe, que le gouvernement russe a ordonné de renforcer toutes les compagnies d'artillerie dans les ports de la mer Noire et de la mer Baltique.

Quant aux Polonais, ils viennent de remporter dans le palatinat de Lublin une grande victoire.

Athènes est tranquille, l'ordre matériel est rétabli; mais les esprits sont encore inquiets et il est difficile, du reste, qu'une entière sécurité et une parfaite confiance renaissent avant l'arrivée du roi. — L'Assemblée nationale vient de déclarer, par un décret, le palais du roi Othon, propriété nationale, tous droits des tiers réservés. Le cabinet n'est pas encore parfaitement affermi. La municipalité de Nauplie a refusé jusqu'ici de la reconnaître.

A. LAYTOU.

Dépêches télégraphiques.

(Agence Havas.)

Marseille, 30 juillet.

Constantinople, 29 juillet. A la suite de télégrammes reçus de Londres et de Pétersbourg, Fuad-Pacha a ordonné que l'armée ottomane fut portée de 85,000 à 160,000 hommes. Deux camps d'observation seront établis en Bosnie et sur le Danube. Les arsenaux redoublent d'activité.

Le prince Michel organise, en Serbie, une milice de cent mille hommes.

On mande d'Odessa que le parti de Staroviars sympathise hautement avec la Pologne.

L'armée russe est très-incomplète dans le Midi de l'Empire.

Athènes, 24 juillet

L'Angleterre a déclaré qu'un débarquement de troupes aurait lieu, en cas de nécessité, mais seulement avec l'accord préalable des amiraux des puissances co-protectrices de la Grèce.

Paris, 30 juillet.

Le journal la France annonce que le dissentiment de lord John Russell et de lord Palmerston sur la question polonaise a cessé; ils sont maintenant parfaitement d'accord pour soutenir énergiquement l'entente des trois puissances. Des déclarations dans ce sens ont été faites à Paris et à Vienne.

Vera-Cruz, 1er juillet.

Le général Marin s'est emparé de Juan-Baptista, dans l'Etat de Tabasco, position importante commandant la rivière où les bâtiments vont charger le bois de Campêche.

On mande de Santo Domingo qu'une amnistie générale politique vient d'être proclamée.

Paris, 31 juillet.

Le Moniteur publie un rapport du maréchal Forey. Le 14 juin, le maréchal a envoyé une colonne pour protéger les mines d'argent de Real Monte contre des pillards.

Le maréchal s'occupe de constituer un gouvernement provisoire, qui sera composé d'hommes modérés appartenant à tous les partis.

Le rapport confirme la prise de Juan Batista.

Après avoir suivi le yacht d'un regard anxieux, notre voyageur semble enfin revenir à lui.

Ses yeux lancent des flammes, ses joues s'animent, ses sourcils se froncent.

« Aux rames ! dit-il. Les voiles au vent ! Virez de bord ! »

L'équipage exécute immédiatement ces ordres.

« Poursuivez le yacht ! » ajoute-t-il.

Le yacht se dirigeait vers l'île de Capri, quelque peu contrarié par le vent; la chaloupe l'atteignit bientôt, soit quelle fût plus fine voilière ou mieux conduite.

« Chargez les pièces ! » ordonna notre Anglais.

Et la chaloupe décrivit un demi-cercle autour du yacht pendant qu'il faisait une nouvelle manœuvre.

« Feu ! » dit-il.

Tandis que l'orchestre jouait une marche napolitaine à bord du yacht, la société qui le montait, témoigna, par de vifs applaudissements sa satisfaction de ce salut.

Mais cette démonstration ne parut pas convenir au jeune Anglais.

« Le visage couvert d'une de ses mains, il enfonce, de l'autre, son chapeau jusqu'aux yeux.

En passant à côté du yacht, il examina de près ce qui l'intéressait et sans que personne pût voir sa figure, grâce à sa main, qui lui servait de masque.

« C'est-elle, murmura-t-il; mon Dieu, c'est bien elle ! »

« Il nous salue avec ses canons, disait-on à bord du yacht; mais il n'ôte pas seulement son chapeau. C'est une singulière politesse.

« Tous les Anglais sont originaux »

Sans s'inquiéter davantage du yacht, la chaloupe continua sa route, et, bien avant dans la soirée, elle arriva au môle et aborda à Ponté-Nuovo.

Au milieu de la luxuriante richesse de cette contrée magnifique du Sud, notre jeune Anglais avait découvert une jeune fille du Nord, un modeste miosotis

Les négociations engagées depuis huit jours entre les cabinets de France, d'Angleterre et d'Autriche pour formuler la réponse des puissances au gouvernement russe, sont à la veille de se terminer, l'entente n'ayant pas un moment cessé d'exister entre les trois cours.

En raison des bruits contradictoires qui circulent en ce moment au sujet du caractère plus ou moins comminatoire qui serait donné aux Notes collectives des puissances, nous croyons pouvoir dire dès à présent que le gouvernement français, d'accord avec le cabinet de Saint-James, entend mettre fin, par sa réponse, à l'échange de considérations politiques sur le rôle adopté par l'Europe en faveur de la Pologne.

Le cabinet de Vienne, qui a repoussé lui-même la proposition d'une conférence à trois, n'aurait pas hésité à adopter les vues du cabinet des Tuileries. Sa réponse est attendue d'un instant à l'autre.

Voici le texte de l'Adresse aux Roumains du colonel polonais Milcowski :

« Roumains,

« A titre de polonais, nous ne pouvons nous adresser aux cabinets de l'Europe, pour souscrire des traités ou faire des conventions. Il ne nous reste donc qu'à exposer franchement devant vous et devant le monde civilisé nos intentions à votre égard; les voici :

« Je conduis à travers les Principautés Unies une colonne armée. Nous violons par cet acte la neutralité de votre territoire; mais, en face de Dieu, en face de l'Europe, au nom de mes compagnons comme au mien, je déclare, n'agir ainsi qu'à la dernière extrémité; pour nous, en effet, il n'y a plus que cette alternative, ou de manquer à l'appel de la patrie, ou de passer par votre sol. Nous n'avons pas d'autre voie: que le monde nous juge !

« Sachez bien cependant que ceux qui passent sont des amis. Nous aurons pour vos personnes, pour vos biens le plus scrupuleux respect; et si, en nous voyant par vos chemins, votre susceptibilité nationale se réveillait, songez, Roumains, songez qu'aujourd'hui nous sommes les soldats proscrits de l'indépendance de notre pays; et que demain nous en serons peut-être les martyrs !

« Nos ennemis ont-ils donc pas violé de leur côté les territoires étrangers? Ne sont-ils pas plus d'une fois entrés en Prusse pour manœuvrer contre nous? Et récemment des chasseurs russes n'ont-ils pas tiré sur un corps polonais qui avait demandé abri sur un territoire autrichien? »

« Ce qu'ils font, eux, pour nous frapper, plus sûrement, ne nous sera-t-il pas permis de le faire pour nous défendre, nous qui n'avons d'autre soutien que nos âmes et nos bras, d'autres droits que le droit naturel, d'autres alliés que la justice divine et la conscience des gens de cœur? »

« Laissez-nous passer; car nous allons combattre les ennemis de la civilisation et de la liberté.

« Laissez-nous passer; car il faut que nous arrivions à tout prix. N'oubliez pas surtout que nos deux nations sont sœurs, et que le sang versé retombera sur celle qui aura levé la main la première ! »

« Si maintenant on vient nous accuser de vant vous en invoquant la froide question de droit, répondez ce que la conscience de tout

d'un froid hémisphère.

Exclusivement occupé d'elle, il n'avait pas remarqué le reste de la société.

« C'est-elle ! » s'était-il écrié.

Une simple fleur d'azur du Nord couronnait pour son cœur la belle nature de Naples.

En abordant à Ponté-Nuovo, il s'écria : « Bella Napoli ! »

CHAPITRE XI.

LA CAMERIERA MAGGIORE DE LA REINE MARIE-CAROLINE.

« Portez là mes effets, dit-il à quelques rameurs, en leur indiquant un des palais qui avoisinaient la mer. Demandez Léonardo Mariconi, le maître de la maison. S'il veut savoir qui vous envoie, répondez seulement : Open the door (ouvrez). La chaloupe restera au nord du môle; un seul homme demeurera aposté ici pour le cas où j'aurais un ordre à donner. M'avez-vous compris ?

« Qui monsieur le lieutenant.

« Toi, tu me suivras, » dit-il alors à l'un des hommes de l'équipage, robuste gaillard au visage frais et ouvert, et qui différait des autres par le costume.

Sans faire attention aux nombreux groupes bigarrés qui se croisaient autour de lui, l'étranger se dirigea rapidement vers le dernier bastion du château-fort.

Castellé-Nuovo est entouré par le Largo del Castello, l'un des plus beaux marchés de Naples. Notre voyageur arriva sur cette place, côté où elle est ornée d'allées magnifiques.

La suite au prochain numéro.

homme de cœur répondrait avec vous : « Quel est le tribunal qui condamnerait un fils pour avoir violé la terre du voisin en courant au secours de sa mère frappée par des meurtriers ? »

Colonel S. MILCOWSKI.

12 juillet 1863.

Chronique locale.

Par décision du 28 avril 1863, M. le ministre de l'agriculture, du commerce et des travaux publics, a décerné une médaille d'argent à M. Rauzières, docteur en médecine, à Montcuq, en récompense du zèle avec lequel il s'est livré à la propagation de la vaccine dans le cours de l'année 1861.

Préfecture du Lot.

ÉCOLE DES MINEURS DE SAINT-ÉTIENNE, (LOIRE).

Concours d'admission en 1863.

AVIS.

Les examens préliminaires pour l'admission, en 1863, à l'École des Mineurs de St-Etienne (Loire), seront ouverts du 5 au 15 août prochain, devant M. Liénard, ingénieur des mines à Albi (Tarn).

Les candidats devront, autant que possible, faire connaître quelques jours à l'avance à M. Liénard le jour où ils auront l'intention de se présenter aux examens dans la période ci-dessus fixée.

Chaque candidat devra, au moment de l'examen, remettre à M. l'ingénieur les pièces indiquées ci-après, savoir :

1° Un extrait régulier de son acte de naissance ;

2° Un certificat de bonnes vie et mœurs, délivré par les autorités du lieu du domicile du candidat ;

3° Une déclaration, dûment légalisée d'un docteur en médecine, constatant que le candidat a été vacciné ou qu'il a eu la petite vérole ;

4° Les épreuves ou dessins propres à faire apprécier l'habileté du candidat dans les travaux graphiques.

Le programme pour le mode et les conditions d'admission est déposé à la Préfecture, bureau des travaux publics, où les intéressés pourront en prendre connaissance.

Le Préfet du Lot,

M^{rs}. P. DE FLEURY.

M. Cuniac, de Salviac (Lot), conseiller à la cour impériale de Toulouse, vient d'être proclamé associé ordinaire de l'Académie de législation, à Toulouse, en remplacement de M. Paul, nommé procureur impérial à Nîmes.

— M. Octave Depeyre (du Lot), avocat à la cour impériale de Toulouse, fait également partie de la même Académie.

Le 30 juillet dernier, le nommé Siméon (Antoine), propriétaire, du village de Sabatier, s'est noyé dans la fontaine de Garrigue.

Lundi dernier, le sieur Bassoul (Pierre), demeurant place de la Citadelle, à Cahors, préjunt ses parents qu'il allait se baigner. Depuis lors ce jeune homme n'a pas reparu.

ADMINISTRATION DES POSTES.

Avis au Public.

A partir du 1^{er} août prochain, et en exécution d'une décision de S. Exc. le ministre des finances, rendue sur la proposition de la direction générale des postes, 800 bureaux de distribution seront autorisés à recevoir des envois d'argent, et, par suite à émettre et à payer des mandats pour les sommes de cinquante francs et au-dessous.

En ajoutant ces 800 distributions aux 2,800 directions dans lesquelles peuvent être faits aujourd'hui des dépôts d'argent, l'administration augmentée de près d'un tiers le nombre des établissements de poste aptes à émettre et à payer des mandats. Cette extension d'attributions est d'autant plus avantageuse que les habitants des communes qui vont en profiter, se trouvant en général éloignés des grands centres de population, souffraient vivement de l'impossibilité où ils étaient d'envoyer et de recevoir des sommes d'argent par la poste. Une juste satisfaction sera ainsi donnée aux intérêts légitimes d'une partie notable des habitants de la campagne.

Le Conseiller d'État, directeur général des postes, E. VANDAL.

Par arrêté de la cour impériale d'Agen, en date du 1^{er} juillet 1863, le sieur Mazet (Urbain), jeune soldat de la classe de 1862, du canton de Saint-Céré (Lot), convaincu d'avoir simulé une amaroze dans le but de se rendre impropre au service militaire, a été condamné,

ainsi que Marie-Jeanne Mazet, sa sœur et sa complice, à vingt-cinq jours de prison et aux frais.

La direction de l'exploitation des gisements minéraux de l'Empire Ottoman vient d'être confiée à M. Béral (Eloi), de Cahors, ingénieur ordinaire à Montpellier. Le gouvernement Français a désigné, à la Porte, notre jeune compatriote pour remplir cette difficile mission. On sait que M. Béral sortit le premier, en 1857, de l'école Polytechnique.

On nous écrit de Saint-Céré :

Jeudi matin, M^{me} Bagout (Marie), se rendait en compagnie de son mari, montés sur une charrette, à leur propriété, à peu de distance de Saint-Céré. Le cheval qui les conduisait, allait trop vite, la nommée Bagout voulut descendre pour le retenir, mais elle tomba et se fit une forte blessure à la tête. Dans la soirée la femme Bagout succombait à la suite de sa blessure.

Le même jour, le sieur Campalène, âgé de 80 ans, de la commune de Bio, s'est laissé tomber du haut d'un arbre qu'il voulait émonder. Dans sa chute, il s'est brisé le crane. Sa mort a été instantanée.

Fête votive d'Albas

Dimanche, 9 août 1863.

Grand Bal dans la vaste salle Dellard, sur la grand place. — Bon orchestre agenais.

Rien ne sera négligé pour le bien-être des amateurs, qui trouveront comme toujours à Albas, courtoisie, hospitalité franche et bon accueil.

On nous écrit de Cazals :

FÊTE PATRONALE DE CAZALS et de Sa Majesté l'Empereur.

15 AOUT 1863.

Le public est prévenu que le 15 août prochain il sera donné une grande réjouissance, comme suit :

Première partie :

Mât de Cocagne ; — Course aux anneaux ; La pomme submergée ; — Course aux sacs ; Bal champêtre ; — Course aux ânes.

Deuxième partie :

Feu d'artifice, dont la dernière pièce représentera l'Arc de Triomphe de l'Étoile. Bal de nuit ; — Grande illumination.

Ordre de la Fête :

A 2 heures, assension au mât de cocagne ; A 4 heures, course aux anneaux ; A 5 heures, course aux ânes ; A 6 heures, la pomme submergée ; A 8 heures, la course au sac ; A 9 heures, le feu d'artifice et illumination.

Le public trouvera à cette fête de grandes distractions et un amusement dont la surprise est réservée. Rien ne sera négligé pour donner à cette double solennité tout l'éclat désirable. Toutes les précautions seront prises pour assurer aux jouisseurs le prix du succès. Il y aura des récompenses pour tous les jeux.

Cazals, le 29 juillet 1863.

Le Président de la Commission, adjoint au maire,

LONGÉ.

La fête patronale de Salviac a été célébrée, cette année, comme les précédentes, au milieu d'un immense concours de visiteurs. Dès jeux de tous genres ont été exécutés ce jour-là. Rien n'y manquait : Mât de Cocagne, Tournoi, Jeux nautiques, Char allégorique, Cavalcade avec quatre quêteurs costumés (Il fallait bien penser aux pauvres de la ville), Course de la bague à cheval, Course aux ânes ; teils furent les amusements de la journée. La fête de nuit commença à neuf heures, par un bel effet de feu du Bengale. Des Pièces d'artifice furent ensuite tirées à la sortie de la ville, et de magnifiques bals vinrent enfin couronner cette fête de famille, où avait constamment régné le plus grand entrain, favorisée d'ailleurs par une journée superbe.

AVIS

Le 28 juillet il s'est perdu un **Billet de Banque de 1,000 francs** renfermé dans un portefeuille, convert noir, marque B. 2., numéro 782, daté de Paris le 29 janvier 1863, appartenant au sieur Miquel (Pierre), cultivateur à Touzac, canton de Puylévêque (Lot). — On donnera une bonne récompense à celui qui le remettra, soit au bureau du Journal du Lot, soit au propriétaire.

Les feuilles de tous les géraniums ont l'avantage de guérir promptement les coupures, écorchures et autres plaies de ce genre. On prend une ou plusieurs feuilles de cette plante que l'on écrase un peu sur un linge, on l'ap-

plique ainsi sur la plaie et il arrive souvent qu'une seule feuille suffit pour la guérison. Elle s'attache fortement à la peau, aide au rapprochement des chairs et cicatrise la blessure en peu de temps. Nous croyons devoir cet avis à tout le monde et surtout à nos lecteurs de la campagne qui profiteront d'un procédé aussi simple et qu'ils ont à leur portée.

Nous avons annoncé dernièrement que le gros lot de 100,000 fr. de la loterie des Orphelines, tiré le 31 août 1859, n'avait pas été réclamé, et que la somme de 100,000 fr. avait été déposée à la caisse des consignations.

Dans l'intérêt des détenteurs de billets de cette loterie, nous croyons utile de leur rappeler que le numéro gagnant ce gros lot est le numéro 40,634.

CAISSE D'ÉPARGNE DE CAHORS.

Séance du 19 juillet 1863.

9 Versements dont 4 nouveaux..... 2,204 70
5 Remboursements dont 2 pour solde.. 1,655 37

Taxe du pain. — 10 juin 1863.

1^{re} qualité 34 c., 2^e qualité 30 c., 3^e qualité 28 c.

Taxe de la viande. — 12 mars 1862

Bœuf : 1^{re} catégorie, 1^{er} 15^c ; 2^e catégorie, 1^{er} 05^c.
Taureau ou Vache : 1^{re} catég., 95^c ; 2^e catég., 85^c.
Veau : 1^{re} catégorie, 1^{er} 30^c ; 2^e catégorie, 1^{er} 20^c.
mouton : 1^{re} catégorie, 1^{er} 25^c ; 2^e catégorie 1^{er} 15^c.

Pour la chronique locale : A. LAYTOU.

Départements.

Tulle. — Le pays vignoble offre le plus bel aspect. — Les vignes, jusqu'à ce jour, n'ont pas été atteintes par l'oidium, les raisins sont gros, la maturité sera précoce, et le vin, au dire de fins dégustateurs, présentera une qualité supérieure.

La récolte de Saint-Michel offre une belle apparence ; — les châtaigniers sont magnifiques, et les pommes de terre, qu'on disait se pourrir en terre, sont, à l'exception de quelques localités, très-saines et n'ont pas le germe de la maladie, ou tout au moins le mal est insignifiant. (Le Corrèzien).

Agen. — Avant-hier soir, vers six heures, un violent orage a éclaté sur notre ville et nous a amené une pluie abondante dont la vigne et les maïs avaient grand besoin.

L'orage s'est renouvelé hier, à 4 heures de l'après-midi, et, en quelques instants, nos places ont été transformées en lacs. Ce matin, l'atmosphère est sensiblement rafraîchi.

J. de Lot-et-Garonne.

Albi. — Un meurtre, dont le caractère mystérieux n'est pas une des moindres particularités, vient d'être commis dans les environs d'Albi.

Dans la nuit du dimanche 19 au lundi 20 juillet, un cadavre était trouvé étendu dans un des fossés du chemin vicinal, n° 47, dit chemin de Lascamp ou des cinq chemins. C'était celui d'un homme d'une cinquantaine d'années, de taille assez élevée et dont l'apparence et la mise dénotaient une certaine aisance. Un lien d'osier, fortement noué derrière son cou, avait dû déterminer la mort par strangulation ; son visage présentait, en outre, une petite blessure au sourcil gauche et un écoulement de sang près du nez. La force physique de la victime devait laisser croire qu'elle n'avait pas succombé sans opposer aux meurtriers une énergique résistance ; cependant le terrain ne présentait, en cet endroit, aucune trace de lutte. On put donc supposer que le corps avait été transporté, après coup, dans le fossé où il a été trouvé.

L'identité de la victime n'a pu être constatée jusqu'ici, bien qu'on ait reconnu en elle un marchand de faux, faucilles, etc., qui faisait parfois son commerce dans nos campagnes ; mais son lieu d'origine est encore inconnu.

Comme nous l'avons dit, cet homme paraissait avoir 50 ans environ et sa taille était assez élevée. Ses traits étaient réguliers, beaux même. Son costume dénotant de l'aisance, se composait d'un pantalon en velours noir rayé, à demi usé, d'une blouse bleue et d'un gilet en drap bleu clair, portant une médaille de la Vierge à la troisième boutonnière. Sa coiffure était un chapeau noir à larges bords, à demi usé.

Des portraits photographiés ont été faits avant l'inhumation du corps, pour servir à la constatation de son identité.

La Justice informe. D'actives recherches ont été immédiatement commencées pour découvrir les meurtriers.

— Il n'est encore parvenu à la connaissance de la police rien qui puisse servir à constater l'identité de la victime du meurtre commis dans la nuit du 19 au 20 Juillet.

— L'identité de l'inconnu dont le corps a été trouvé le 20 juillet et dont le portrait photographié est toujours visible à la porte de la Mairie, n'a pas encore été constatée.

D'après divers bruits publics, on espérerait être bientôt en possession de renseignements propres à assurer cette constatation.

(Journal du Tarn.)

Pour la chronique départementale, A. LAYTOU.

Nouvelles Étrangères.

ITALIE.

On assure que le journal officiel va déclarer que la lettre du pape au tsar, publiée par l'Europe, de Francfort, a été notablement altérée.

Le pape a terminé le différend entre les Latins et les Ruthènes de la Pologne autrichienne en les mettant sur le pied d'une complète égalité. Le P. Theiner représentera les Ruthènes à Rome.

Le cardinal Antonelli et M. Bermudez, au nom du pape et de l'Espagne, ont réclamé auprès de la France sur les faits de l'Aunis.

On mande de Naples que l'instruction du procès de la bande de Pilone est terminée. Les prévenus sont au nombre de 113. L'affaire passera prochainement devant la cour d'assises.

Les journaux donnent des nouvelles de la santé de Garibaldi qui est presque entièrement rétablie.

ANGLETERRE

Dans la discussion sur la Pologne qui a eu lieu à la Chambre des communes. Lord Klinglake, MM. Hennessey et Monsell ont exprimé l'espoir que les gouvernements ne borneraient pas leur action à des notes diplomatiques.

Lord Palmerston a dit : Les nouvelles démarches que doit faire l'Angleterre sont trop importantes pour être exposées dans une réponse improvisée, surtout lorsque le gouvernement britannique agit de concert avec la France et l'Autriche.

POLOGNE

Le Courrier de Wilna du 18, publie une lettre de Mourawieff qui charge les chefs militaires du gouvernement de Wilna, de remercier les communes rurales où les paysans se sont distingués par la vigueur de leur action contre les insurgés.

Mourawieff ordonne de faire savoir aux paysans, dans leurs assemblées communales, que pour les encourager à la poursuite et à l'extermination des rebelles, le gouvernement leur alloue une récompense de trois roubles pour chaque insurgé désarmé, et de cinq roubles pour tout insurgé pris les armes à la main, à quelque condition sociale qu'il appartienne.

Deux mille roubles à prélever sur le produit de l'impôt de 10 0/0 récemment imposé aux propriétaires, doivent être remis au général aide-de-camp Bistram, pour servir à récompenser et à stimuler le zèle des paysans.

Mourawieff ordonne enfin de lui adresser chaque semaine la liste exacte des insurgés amenés aux sous-préfets de chaque arrondissement avec l'indication des communes auxquelles appartiennent les paysans qui les ont arrêtés et des sommes qu'on leur a payées.

Le Journal de Posen du 21, donne les nouvelles suivantes de Varsovie en date du 16 :

Les russes commencent à exciter les paysans contre les propriétaires, dans le royaume de Pologne, comme en Lithuanie et en Volhynie. Dans ce but, ils font appel aux plus odieux instincts de la cupidité et de la vengeance. Un officier moscovite, le colonel Hilferding, a réussi par ce moyen à amener une bande de paysans dans le district de Goskyn, et s'étant mis à leur tête avec une colonne de soldats et de cosaques, il a mis à sac les deux bourgs de Sokdow et de Bolno. Après avoir pillé les cabanes des paysans, pris les chevaux et tout le bétail, et détruit complètement les récoltes, cette bande de pillards eut l'idée, en traversant le village de Jastreb, de piller le château. Elle y entra et trouva la femme du fermier, M^{me} Myzkwitoh, gravement malade. Un des bandits lui intima l'ordre de livrer tout l'argent qui se trouvait en sa possession. Sur le refus de la malade, il la saisit par les cheveux, l'arracha de son lit et la maltraita cruellement.

Cette malheureuse femme, qui est mère de plusieurs enfants, est aujourd'hui en danger de mort.

Les bandes de ce genre sont heureusement presque toutes surprises par les insurgés et rudement châtiées. Ce sont ces châtiments qui servent ensuite de texte aux journaux russes pour accuser les insurgés de barbarie.

Le chef d'insurgés, M. Krynski, a obtenu un brillant avantage dans un combat livré à Parzew. Les moscovites, attirés par lui dans une embuscade, ont perdu 700 hommes.

GRECE.

Une lettre d'Athènes du 19, assure que le bataillon de Leotacos, récemment sorti de la capitale, s'est emparé de la citadelle de Nauplie. Il aurait été secondé par les habitants de cette place. Le vaisseau anglais Trafalgar est parti aussitôt pour Nauplie. Athènes est calme.

Pour extrait : A. LAYTOU.

Faits divers.

Nous lisons dans le Progrès :

On s'est préoccupé pendant quelques jours à Villeneuve, surtout dans la paroisse de Saint-Sernin, d'événements surnaturels, qui faisaient trembler les uns et sourire les autres.

Une famille, voisine du Pont-de-Marot, prétendait être tourmentée par la présence de

fantômes dont on distinguait la nuit les ombres sur les murs.

De nombreux curieux se rendaient chaque soir pour contempler les évolutions de ces ombres, et les histoires de farfadets, de gnomes et de goules revenaient au souvenir des crédules, et les prodiges des tables tournantes et les exploits des esprits frappeurs reprenaient créance... Encore quelques jours, et le spiritisme comptait de nouveaux adeptes. Heureusement qu'un homme intelligent s'est dévoué; il s'est enfoncé avec les spectres, les a vus, les a touchés... mais il n'a pu dessiller les yeux des effrayés.

Comme les scènes se renouvelaient chaque soir, et qu'elles avaient pris un regrettable caractère, la police est intervenue...

Voici ce qui se passait :

Les habitants de la maison s'éclairaient ordinairement la nuit à l'aide d'une lampe primitive connue sous le nom de calel; cette lampe suspendue par un crochet à la planchette de la cheminée projetait l'ombre de cette planchette sur le mur supérieur. Les mouches, en se promenant sur l'arête de cette planche, se trouvaient placées au foyer de la lumière, qui envoyait leur ombre contre le mur, grossie en raison de la distance de la projection; c'étaient ces ombres plus ou moins insectiformes, évoluant en tout sens, que les bons gens prenaient pour des esprits. — Il a fallu, pour les désillusionner, piquer des mouches avec des épingle et donner aux assistants une petite représentation fantasmagorique.

Pour extrait : A. LAYTOU.

BULLETIN COMMERCIAL.

VINS ET SPIRITUEUX.

Paris, 29 juillet

Les vins à l'entrepôt ont des affaires très-calmes limitées aux besoins de la consommation; les prix sont bien tenus et en voie de hausse.

Les nouvelles de la vigne sont généralement satisfaisantes, malgré la coulure qui a sévi dans presque tous les vignobles. On se plaint en outre de l'oïdium que développe encore davantage la chaleur torride qui règne dans le Midi. Néanmoins, le dommage n'est pas considérable jusqu'à présent.

Dans le Médoc, la vigne continue à couler. Dans les hautes graves, on se plaint du grillage; l'oïdium fait des progrès, principalement sur les cépages plantés dans des terrains sablonneux; néanmoins les affaires en vins sont au calme plat.

(Moniteur agricole de Bordeaux).

DÉPARTEMENT DU LOT.

Arrondissement de Cahors.

Commune de Lebreil.

Publication du Plan parcellaire.

Chemin vicinal ordinaire de 2^e classe, n° 3, de Lebreil à Montlauzun, partie comprise sur le territoire de la commune de Lebreil.

EXPROPRIATION

POUR CAUSE D'UTILITÉ PUBLIQUE.

Exécution de l'article 4 de la loi du 3 mai 1841.

Avis au Public.

Le Maire de la Commune de Lebreil donne avis que le plan parcellaire des terrains à occuper par la partie du chemin vicinal ordinaire de 2^e classe, n° 3, de Lebreil à Montlauzun, comprise sur le territoire de la commune de Lebreil, présenté par M. l'Agent-Voyer en chef du département du Lot, en exécution de l'article 4 de la loi du 3 mai mil huit cent quarante-et-un, sur l'expropriation pour cause d'utilité publique, a été déposé ce jourd'hui, au secrétariat de la Mairie de Lebreil, et qu'il y restera pendant huit jours francs au moins, du 2 au 11 août mil huit cent soixante-trois, conformément aux prescriptions de l'article 3 de la même loi.

On pourra prendre connaissance dudit plan, sans déplacement, pendant le délai de la publication. Les personnes qui auraient à réclamer contre sa teneur sont invitées à présenter, dans le même délai, leurs réclamations par écrit, ou à venir les faire verbalement à la Mairie.

Fait à la Mairie de Lebreil, le 1^{er} août mil huit cent soixante-trois.

Le Maire,

Signé : LACOMBE.

Jugement d'Expropriation

POUR CAUSE D'UTILITÉ PUBLIQUE.

NAPOLÉON, par la grâce de Dieu et la volonté nationale, Empereur des Français, à tous présents et à venir, salut.

La première Chambre du Tribunal de première instance de Cahors, chef-lieu du département du Lot, a rendu et prononcé le jugement suivant :

Du vingt-et-un juillet mil huit cent soixante-trois. En audience publique tenue par Messieurs :

Dardenne, président, chevalier de l'ordre impérial de la Légion d'Honneur;

Izarn, Dupuy, juges.

Motas, substitut de Monsieur le Procureur impérial, et Roques, greffier en chef.

En la cause de Monsieur le Préfet du département du Lot, domicilié de la ville de Cahors, agissant pour et au nom de l'Administration des chemins vicinaux, demandeur d'une part. — Monsieur le Procureur impérial.

Et des sieurs :

1^o Jeanne Souques, veuve de Louis Davy, propriétaire, domiciliée de la commune de Vers;

2^o Julie Davy, veuve Delfour (Jean), domiciliée de la ville de Cahors;

3^o Sophie Davy, épouse de Jacques Dablan, propriétaire, domiciliée de la commune de Saint-Géry;

4^o Adèle Davy, célibataire, domiciliée de la commune de Vers;

5^o Virginie Davy, en religion sœur Raphaël, de l'ordre des Dames de Nevers, domiciliée de la ville de Paris;

6^o Dujol (Jean-Louis-Génulphé), proviseur du Lycée de Saint-Etienne, domicilié de cette ville, agissant

pour le compte et comme tuteur de ses enfants mineurs :

7^o Espéret (Jean), propriétaire; 8^o Et Rey (Jean), propriétaire, tous deux domiciliés de la commune de Vers, défendeurs d'autre part.

Monsieur Motas, substitut de Monsieur le Procureur Impérial, a dit :

Qu'il était porteur d'une lettre de Monsieur le Préfet du Lot, en date du 14 juillet courant, par laquelle ce Magistrat l'invite à provoquer du Tribunal l'expropriation pour cause d'utilité publique des terrains nécessaires pour la construction du chemin vicinal d'intérêt commun, n° 13, de Vers à Pelacoy, appartenant aux sus-nommés qui ont refusé les offres qui leur ont été faites par l'Administration.

En conséquence, vu les pièces à l'appui de ladite lettre,

Vu l'article 14 de la loi du 3 mai 1841,

Il requiert que les immeubles que les sus-nommés refusent de céder à l'Administration soient expropriés, qu'il soit nommé un juge chargé de remplir les fonctions attribuées au magistrat directeur du jury, et qu'il en soit nommé un autre pour le remplacer au besoin.

Attendu qu'il résulte d'un arrêté de Monsieur le Préfet du Lot, en date du 8 octobre mil huit cent cinquante, approuvé par M. le Ministre, secrétaire d'Etat au département de l'Intérieur, le vingt-et-un octobre mil huit cent cinquante, que les immeubles que les sus-nommés ont à céder à l'Administration des chemins vicinaux pour la construction du chemin vicinal d'intérêt commun, numéro 13, de Vers à Pelacoy, sont déclarés cessibles pour cause d'utilité publique.

Attendu que toutes les formalités prescrites par la loi pour arriver à ladite expropriation ont été régulièrement observées, que, dès lors, il y a lieu de prononcer l'expropriation contre les sus-nommés qui ont refusé les offres qui leur ont été faites par l'Administration pour les terrains qu'ils ont à céder,

Par ces motifs,

Le Tribunal disant droit aux dires et réquisitions de Monsieur Motas, substitut de Monsieur le Procureur impérial, prononce l'expropriation pour cause d'utilité publique :

1^o De trois ares six centiares de friche, comprise au numéro 378, section E, du plan cadastral de la commune de Vers, appartenant auxdits Jeanne Souques, veuve de Louis Davy; Julie Davy, veuve Delfour, Sophie Davy, épouse de Jacques Dablan; Adèle Davy, Virginie Davy, en religion sœur Raphaël, et Dujol (Jean-Louis-Génulphé), en la qualité qu'il est pris;

2^o De quatre ares quatre-vingt-trois centiares de friche, comprise au numéro 347 de la même section;

3^o De deux ares quarante centiares de friche, comprise au numéro 346, même section;

4^o De vingt-quatre ares vingt-cinq centiares de terre comprise au numéro 349 de la même section E appartenant ces quatre articles aux mêmes individus;

5^o De vingt-huit ares quatre-vingt centiares de friche, comprise au numéro 379, section E, du plan cadastral de la commune de Vers, appartenant au sieur Espéret (Jean);

6^o De deux ares, soixante-six centiares de friche comprise au numéro 376, section E du plan cadastral de la commune de Vers, appartenant à Rey (Jean);

7^o Enfin de trois ares soixante-dix centiares de friche, comprise au numéro 333, même section, appartenant au même individu.

Tous ces articles, situés sur la commune de Vers, sont nécessaires pour la construction du chemin vicinal d'intérêt commun, numéro 13, de Vers à Pelacoy.

Nomme Monsieur Dupuy, juge, pour présider et surveiller les opérations du jury d'expropriation qui sera ultérieurement nommé, et Monsieur Izarn, juge, pour le remplacer au besoin.

Signés, Dardenne, président, et Roques, greffier en chef.

Visé pour timbre et enregistré gratis, à Cahors, le vingt-huit juillet mil huit cent soixante-trois, folio 86, case 4.

Signe : Ferras.

Mandons et ordonnons à tous huissiers, sur ce requis de mettre le présent jugement à exécution, à nos procureurs généraux et à nos procureurs près les tribunaux de première instance d'y tenir la main, à tous commandants et officiers de la force publique, d'y prêter main-forte lorsqu'ils en seront légalement requis.

En foi de quoi la minute du présent jugement a été signée par Monsieur le Président et par Monsieur le Greffier.

Expédié à Cahors, le vingt-huit juillet mil huit cent soixante-trois.

ROQUES, greffier.

La délicieuse Revalescière Du Barry, de Londres, a opéré 60,000 guérisons sans médecine ni dérangements, des mauvaises digestions (dyspepsies), gastrites, gastralgies, constipations, hémorroïdes, vents, nervosité, désordre du foie et de la muqueuse, acidité, pituite, nausées, vomissements, migraine, surdité, aigreurs, diarrhées, crampes, spasmes, insomnies, toux, asthmes, phthisies (consomption), dartres, éruptions, mélancolie, rhumatisme, goutte, épuisement, manque de fraîcheur et d'énergie. — Du Barry, 26, place Vendôme, Paris, et chez tous les premiers pharmaciens et épiciers de province.

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Naissances.

25 juillet. Soulié (Jean-Julien), rue Impériale.

28 — Cangardel (François-Louis-Raoul), à la Chartreuse.

Mariages.

26 — Darnis (Pierre), cordonnier, et Delsol (Marie), couturière, de Cahors.

Décès.

25 — Vayssières (Augustin), naturel, rue du Portail-au-Vent, 2 mois.

26 — Boutou (Pierre-Léonce), sans prof. 41 ans, rue Fondue haute.

27 — David (Marie), 47 mois, rue petite Barre.

28 — Soulié (Marie), 4 ans, Pont-Neuf.

29 — Coudere (Marie), 4 ans, rue Coin-de-Lastié.

29 — Faugère (Françoise), sans prof. 70 ans, rue St-Pierre.

29 — Lacoste (Marie), 28 mois, rue Rempart.

29 — Marmiesse (Emile), 44 mois, rue Donzelle.

30 — Calvet (Emile-Eugène), 16 mois, boulevard Sud.

31 — Bastide (Marie-Louise), 15 mois, rue Fondue basse.

31 — Vaysse (Madeleine), 16 mois, rue Coin-de-Lastié.

1^{er} août. Rigal (Mathieu), cultivateur, 46 ans, à la Citadelle.

Pour tous les articles et extraits non signés : A. LAYTOU.

L'abonnement à tous les Journaux se paie par tout d'avance. — Les souscripteurs au JOURNAL DU LOT, dont l'abonnement est expiré, sont invités à nous en faire parvenir le montant. Il va être fait traite sur les retardataires. — Les frais de recouvrement seront à leur charge.

CASTANET

LITHOGRAPHE, A CAHORS

Billets de mariages, etc., etc.

Cartes de Visite

YEUX ET PAUPIÈRES

POMMADE ANTI-OPHTHALMIQUE de la veuve FARNIER de St-André de Bordeaux. — Un siècle de succès constants. Convient aux enfants comme aux adultes dans les ophthalmies purulentes et d'Égypte. Autorisée par décret impérial. Dépôt à Cahors, chez Vinel; à Cahus, Cambornac; à Puy-l'Évêque, Delbreil; à Gramat, Lafon, Bessières; à Gourdon, Cabanès, pharmaciens.

NOUVEAU SERVICE

DE

Cahors à la Gare d'Assier

AVIS.

Le public est prévenu qu'un service régulier est établi entre la Gare d'Assier et Cahors. Les départs ont lieu comme suit :

De Cahors, à 10 heures 30 minutes du matin; arrivée à Assier, à 4 heures 30 minutes du soir, pour l'arrivée du train se dirigeant sur Gramat, Rocamadour et les Eaux de Miers, ainsi que pour le départ du train se dirigeant sur Rodez, Figeac, Aurillac et Cransac.

Départ d'Assier pour Cahors, à 8 heures 30 minutes du matin, après l'arrivée des trains venant de Miers et de Gramat et de celui de Rodez, Cransac, Figeac et Aurillac

PRIX MODÉRÉS.

Bureaux, à Cahors, chez M. DOMEAU, chapelier, à côté du café Ferrand; à Assier, hôtel JUSTIN, près la Gare.

Librairie ecclésiastique, de piété et d'éducation

J.-U. CALMETTE, à Cahors

Portrait-carte photographié

De Monseigneur PESCHOU, Evêque de Cahors.

— Prix : 1 Fr. — (ENVOI FRANCO) —

Albums photographiques, depuis 3 fr.



EAUX MINÉRALES DE MIERS

Par GRAMAT (Lot).

Ces eaux, placées sous la surveillance du gouvernement, sont les seules en France dans lesquelles le sulfate de soude joue un rôle véritablement thérapeutique; à ce titre, elles méritent une sérieuse attention. (Voyez docteur Durand-Fardel.) Digestives si on les boit à table dans le vin, laxatives avec deux ou trois verres à jeun, elles purgent doucement sans échauffer, sans provoquer de coliques si on en prend davantage. (Voyez docteur Lieutaud, médecin du roi et doyen de l'École de médecine.) Mais à quelque dose qu'on les prenne, elles sont essentiellement utiles contre les dyspepsies, les obstructions du foie et de la rate, les fièvres intermittentes rebelles, la jaunisse, la gravelle, le catarrhe de la vessie, la dysenterie, la constipation, la migraine, l'hypocondrie, l'histérie, les pâles couleurs, les pertes blanches et dans le traitement des fièvres typhoïdes. (Voyez Gazette des Hôpitaux.) — Enfin, de nombreuses expériences faites dans les hôpitaux de Paris, notamment à l'Hôtel-Dieu, à la Charité, à Necker, à Lariboisière, etc., et par le corps médical de la France, ont prouvé que l'Eau minérale de Miers est l'asclépiade en France sulfatée sodique d'un effet vraiment efficace dans les maladies énoncées. (Voyez France médicale, Union médicale.)

DÉPÔT à CAHORS des EAUX, SELS et PASTILLES DIGESTIVES de MIERS

A la Pharmacie centrale VINEL, à la pharmacie MIRC et dans toutes les meilleures pharmacies du département. — Les FRÈRES CABANES, de Cahors, se chargent du transport des Eaux.

TAPISSERIE ET PASSEMENTERIE

RIVIÈRE

à Cahors, rue de la Préfecture, n° 8

Grand assortiment de papiers peints, à 3, 4 couleurs, à 35, 40, 45, 50 c. le rouleau, jusqu'aux prix les plus élevés, les papiers fins seront vendus à un rabais considérable.

Lesieur RIVIÈRE se charge d'exécuter toute commande d'ameublement qu'on voudra bien lui faire.

La Pulvérine d'Appert

le clarifiant le plus prompt, le plus énergique, le plus infailible. — 8 fr. le kilo pour 32 ou 64 pièces de vin. — Par 5 kilos, franco et payable à 3 mois, à l'usine des Conserves alimentaires, rue de la Mare (Ménilmontant), 75, à Paris.

ILLUMINATIONS

Verres blanc et de couleur, Lanternes vénitienes, Ballons, etc.

S'adresser à M. Gambetta, ainé, négociant en Porcelaines, Cristaux, denrées coloniales, etc., près du Lycée, à Cahors.

POUR VENDRE BEAUCOUP, VENDRE BON ET BON MARCHÉ

Aux Fabriques de France

MAISON GREIL

A CAHORS, sur les Boulevards, Maison COURNOU, à l'angle de la rue Fénélon.

HABILLEMENTS TOUS FAITS

ET SUR MESURE

Formes élégantes et gracieuses, étoffes de la plus grande fraîcheur et de la plus haute nouveauté, confection d'un fini parfait, modicité de prix surprenante.

BAYLES J^{NÉ}

A l'honneur de prévenir le public qu'on trouvera chez lui un bel assortiment de pince-nez, lunettes de myope et de presbite en verre, cristal, blancs, colorés et fumés des meilleures fabriques de Paris;

Baromètres, thermomètres, longues-vues, lorgnons, jumelles, lorgnettes, loupes, stéréoscopes, épreuves, pèze-liquides, articles d'arpenteurs, cannes, porte-monnaies, sacs-gibecières, etc.

AVIS.

L'entrepôt de vins et eaux-de-vie, fabrique de liqueurs et magasins de M^{me} veuve MOLINIER, situés rue de la Mairie, sont transférés rue Valentré, ancienne Brasserie centrale, à Cahors.

AVIS.

COMPAGNIE DU SOLEIL

La Compagnie d'assurances contre l'incendie, le Soleil, l'une des plus anciennes et des plus importantes, présentant une garantie de plus de 15 millions, demande des Courtiers et des Sous-Agents auxquels il sera alloué de très-fortes remises.

S'adresser à M. DÉCAS, employé à la préfecture, agent général de la Compagnie, à Cahors, rue des Elus, n° 5.

Avis au Commerce.

600,000 francs à prêter par fractions de 3,000 à 15,000 fr., sur consignations, valeurs, marchandises ou hypothèques. Ecrire franco à MM. J. Berlioz et C^o, Providence Row, Finsbury square, à Londres.

A LA PATISSERIE MODERNE

S^T-JEAN, fils

Rue de la Liberté,

ANCIENNE MAISON LAPERGUE

A CAHORS

Gâteaux en tous genres, Fruits glacés,

Sirops, Liqueurs,

Vins fins de toute espèce.

Commandes à toute heure du jour.

SALON DE CONSOMMATION

Le propriétaire-gérant, A LAYTOU.